

M. de Orange

A la Haye ce 19. Avril 1668
1265

Monsieur;

Quelque assurance et quelques preuves que j'aye de
 votre bonne volonté envers moy et les autres, je ne
 puis m'empêcher de vous recommander le P^{er}ain qui
 vous en aura ce mot. Il n'est pas le plus ch^{er} de mes
 enfans, car je les aime également. Mais j'ay accou-
 tumé de le nommer le plus précieux de tous, et je dois
 croire que le Roy en ayant ouy parler ainsi a eu la bonté
 de ~~me~~ faire demander par Monsieur de Solbiers en dis-
 sime si obligez et si obligans, que j'ay trouvé ne
 m'y pouvoit opposer de bonne grace. Cependant la
 tendresse de mon cœur est telle, que je dois vous confier à
 vous, Monsieur, qui scauez que c'est d'vostre Père, que
 c'est avec beaucoup de contentement que je me voy
 privé avant mourir de la conservation de ce garçon,
 que j'ay sujet d'estimer à un haul point, pour les
 excellents qualitez dont Dieu l'a doué, et qu'il couure
 toutes sous une modestie qui ne vous déplaira pas.
 Je scay toutefois, qu'un vray Père doit prendre le bien
 de ses enfans à sa propre satisfaction, et s'asce de
 brattique cela avec le plus de constance que la
 Piété et la Philosophie me peuvent suggérer. Il
 me reste, Monsieur, de prier mes amis, de considérer
 ce jeune estrangier comme l'enfant d'un Père qui
 est tout à eux. S'ay vous en parler ainsi, à M.
 Le Marquis de Grammont, et à M. de Lionne.
 Obligez moy, s'il vous plaît, de n'estre pas mal
 volontiers de la partie. Ce sera un grand surcroist
 des obligations que je vous ay, et dont je rasséray tous-
 de m'acquitter en vous témoignans par mes services,
 et à tousceux qui ont l'honneur de vous appartenir.

Monsieur

que je suis

121

266.

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]